

**Vous êtes en situation de handicap,  
avez 65 ans ou plus,  
et habitez à Bruxelles ?**

## VOUS AVEZ DES DROITS



### PRINCIPAUX CONTACTS

#### Au niveau fédéral

Le SPF Sécurité Sociale Direction Générale Personne Handicapée (DGPH)

Tel : 0800 98 799

Site internet : [www.handicap.belgium.be/fr](http://www.handicap.belgium.be/fr)

#### Au niveau régional

Le Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)

Tel : 02 800 82 03

Site internet : <http://bit.ly/4hsLD3y>

L'organisme d'intérêt public Irisicare

Tel : 0800 35 499

Site internet : [www.iriscare.be](http://www.iriscare.be)

Toutes les infos utiles sur [www.handicap.brussels](http://www.handicap.brussels)

### FAITES-VOUS AIDER

Demandez conseil et faites-vous aider dans vos démarches via :

- Le service social de votre mutuelle
- Les services sociaux de votre commune, des CPAS
- Les handicontacts dans votre commune
- Les assistants sociaux de la DGPH - Permanences locales : [www.handicap.belgium.be/fr/contact/aide-de-proximite](http://www.handicap.belgium.be/fr/contact/aide-de-proximite)
- L'espace accueil du PHARE : <http://bit.ly/43uEkTe>
- L'organisme d'intérêt public Irisicare : [www.iriscare.brussels/fr/citoyens](http://www.iriscare.brussels/fr/citoyens)

Contacts personnels :

.....  
.....

## PRINCIPAUX DROITS

**Allocations ARR et/ou AI (fédéral)  
ou Allocation d'Aide aux Personnes Agées (APA) (régional)**

### Aides individuelles - Aides collectives (régional)

- Uniquement si handicap apparu avant 65 ans, voir page de droite

### Aides au déplacement (fédéral)

- Carte de stationnement
- Carte de réduction pour les transports en commun, pour personnes aveugles et malvoyantes

### Carte EDC (fédéral et régional)

- Carte favorisant l'accès aux activités de loisirs
- Site : [www.eudisabilitycard.be/fr](http://www.eudisabilitycard.be/fr)

### Aides via la mutuelle, le SPF finances,... (fédéral)

- Intervention majorée de l'assurance soins de santé (mutuelle)
- Tarif social gaz, électricité et Internet
- Majoration du montant fiscalement exonéré pour l'impôt des personnes physiques

### VOS AVANTAGES SOCIAUX À PORTÉE DE MAIN :

[www.mybenefits.fgov.be](http://www.mybenefits.fgov.be)



**Important : les aides sont dépendantes de la situation de chaque personne et attribuées sous certaines conditions**

## AIDES FINANCIÈRES

### Plusieurs situations possibles :

**Vous avez une reconnaissance de handicap par la DGPH et touchez des allocations :** Demandez une comparaison financière entre le montant de vos allocations et le montant de l'APA . La situation la plus favorable sera choisie.

**Vous avez une reconnaissance de handicap sans allocations de la DGPH ou vous êtes en perte d'autonomie entraînant des frais supplémentaires :** Faites une demande d'APA

Vous introduisez votre demande d'APA via l'application en ligne  
[www.myirisicare.brussels](http://www.myirisicare.brussels)

Votre demande est examinée  
(évaluation médicale, administrative et financière)

Vous passez un rendez-vous médical si nécessaire

Vous recevez la décision du service APA d' Irisicare

OUI

NON

Vous pouvez introduire une demande de réexamen dans les 3 mois

Vous pouvez déposer une plainte auprès d'Irisicare

Vous recevez l'APA

Vous pouvez faire un recours au tribunal du travail dans les 3 mois

## PRINCIPALES AIDES RÉGIONALES

si handicap apparu avant 65 ans

### Aides individuelles

	IrisCare	PHARE
Aides matérielles : adaptation de l'habitation, équipements adaptés (lit médicalisé, couverts adaptés, ...), aides à la communication, ...	✓	
Aides à la mobilité personnelle	✓	
Certaines prestations de soins ou d'aide	✓	
Budget d'Assistance Personnalisée (BAP) si grande dépendance	✓	

### Aides collectives

Aide à l'inclusion	✓	✓
Services d'accueil - Services d'hébergement	✓	✓

## DES ASSOCIATIONS POUR VOUS SOUTENIR

### La Ligue des Usagers des Services de Santé et les associations de patients et de proches

- Tel : 081 74 44 28
- Site internet : [www.luss.be](http://www.luss.be)

### L'association Aidants Proches

- Tel Bruxelles : 02 474 02 55
- Site internet : [www.aidantsproches.brussels](http://www.aidantsproches.brussels)

### La Plateforme Annonce Handicap (PAH)

- Tel : 02 673 27 89
- Site internet : [www.plateformeannoncehandicap.be](http://www.plateformeannoncehandicap.be)

### Relais-Signes

- Tel : 02 644 68 84
- Site internet : [www.relaissignes.be](http://www.relaissignes.be)

## DÉVELOPPÉ PAR



LUSS asbl  
081 74 44 28



Esenca  
02 515 02 65

## AVEC LA PARTICIPATION DE



Access And Go - ABP  
02 772 18 95



FFSB  
02 664 69 01



X-Fragile Europe  
087 54 25 02



ABMM  
064 45 05 24



Ligue Huntington  
04 225 87 33



GESED  
0470 10 59 83

## AVEC LE SOUTIEN DE



Passe Muraille  
065 77 03 70



PAH  
02 673 27 89



Inclusion asbl  
02 247 28 19



Karine Lalieux  
Ministre des Pensions et de  
l'Intégration sociale, chargée  
des Personnes handicapées et  
de la Lutte contre la pauvreté  
et de Beliris



VOTRE HANDICAP NE DOIT PAS ÊTRE  
UN FREIN, PLUSIEURS SERVICES  
PEUVENT VOUS AIDER !

Visitez le site [jaidesdroits.be](http://jaidesdroits.be)